	Présidence:
Groupe "Les Verts"	Renens CARREFOUR D'IDÉES
Groupe Socialiste	MUNICIPALITÉ
Groupe PLR	PREAVIS N° 50-2019 AU CONSEIL COMMUNAL Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2018 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai –
Groupe "Fourmi Rouge"	Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions
	Date proposée pour la séance de la Commission: Mardi 17 septembre 2019, 19h30 Salle de Municipalité, rue de Lausanne 33
Groupe UDC	17 juin 2019

PREAVIS N° 50-2019

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2018 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai – Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

2	Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000
3	Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier", du 20 juin 2013
4	Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013
5	Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013
6	Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles: Lausanne, Prilly et Renens alors ?", du 4 septembre 2014

Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 20178

Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun?", du 22 juin 20179

10 Postulat de M. Richard Neal et consorts "Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h",

Table des matières

8

9

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1 Préambule

Selon la pratique en vigueur depuis juin 2009 et suivant l'article 57 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité dépose son rapport sur les initiatives en suspens adressées par le Conseil communal.

A l'instar du dernier rapport en date, les réponses apportées aux interventions concernées impliquent leur classement définitif une fois ces dernières validées par le Conseil. A noter également que le présent préavis est confié pour traitement à la Commission de gestion, avec la présence d'une large délégation de la Municipalité.

Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000

Résumé

La motion de M. Stöckli demande à la Municipalité de présenter un projet de réalisation pour une bibliothèque municipale à Renens. Celle du groupe libéral demande la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque moderne au centre-ville (salle de lecture, CD, DVD, vidéo et autres supports multimédia actuels ou futurs).

Réponse de la Municipalité

La réponse à ces deux motions a été régulièrement repoussée au cours des années. Cette latence s'explique avant tout par la symbolique forte de leur objet. La création d'une bibliothèque s'inscrivait effectivement à l'époque dans une optique de développement du centre-ville de Renens, période où la construction de la nouvelle Place du Marché et la rénovation de la gare n'avaient pas commencé. La définition d'un espace dédié à l'emprunt de livres, revues, documents papier mais également audio ou vidéo entrait alors dans une volonté de la Commune de renforcer son offre culturelle, éducative mais aussi sociale, avec un lieu de rencontre emblématique.

Il y a donc eu une détermination à étudier de manière exhaustive les rares opportunités qui se sont présentées pour ce projet. Cette rareté découle d'une part d'un manque de terrains en mains communales pour y envisager un concept de bibliothèque, et d'autre part de l'investissement financier conséquent que nécessite ce type d'institution. La conception du nouvel "îlot de la Savonnerie" sur un terrain privé communal s'est alors imposée comme la seule possibilité de réfléchir à l'implantation directe d'une bibliothèque au centre-ville à moyen terme.

En tant que terrain à disposition de la Municipalité dans cette zone, la vision globale voulue pour la Savonnerie s'est inscrite dans une optique d'espace de vie multiple, combinant habitat, activités commerciales et offre de loisirs. Le préavis N° 32-2018 sur l'état des motions et postulats en suspens proposait ainsi au Conseil de s'en remettre aux résultats de la démarche participative réalisée au début de l'année 2018 afin d'évaluer l'opportunité d'implanter une bibliothèque au sein de cet ensemble.

Les résultats de la consultation publique sont désormais connus et ne traduisent pas de volonté particulièrement marquée pour la création d'une bibliothèque. Les différentes demandes pour un espace public vivant (espace de rencontre, de loisirs) et le désir exprimé par les associations renanaises de s'impliquer dans le projet Savonnerie incitent plutôt à éviter toute "privatisation" de cet environnement en l'attribuant nominativement. Le concept proposé est donc celui d'un *tiers lieu*, soit un espace de partage et d'accueil, ouvert et mutualisé, auquel se grefferont des locaux à la disposition des associations.

Cette affectation se justifie également par la surface restreinte à disposition (750 m² de surface brute de plancher). Si elle implique l'absence d'une bibliothèque à part entière au sein de l' "îlot de la Savonnerie", elle n'en préserve pas moins la possibilité d'y développer des antennes d'institutions déjà établies, sous la forme par exemple d'un comptoir de retrait de documents réservés, ou d'un espace de lecture avec une mise à disposition de périodiques. Ces diverses désignations seront toutes discutées dans le cadre du projet qui suivra le concours d'architecture, dont les résultats seront connus au mois d'octobre de cette année.

Avec la fin de cette démarche et l'orientation prise pour l'espace collectif de la Savonnerie, les possibilités de poursuivre l'étude demandée dans le cadre des deux présentes motions semblent désormais taries. S'ajoutent à ce constat les éléments déjà avancés dans le Préavis N° 32-2018 visàvis de l'offre en matière de bibliothèque à Renens qui s'est passablement étoffée depuis le dépôt de ces deux objets: agrandissement et rénovation de la bibliothèque du Léman; inauguration du centre de documentation scolaire aux Pépinières et agrandissement prévu dans le programme du concours d'architecture du projet Verdeaux-Pépinières-Saugiaz; ouverture d'une antenne de la BCU au sein du Gymnase de Renens; soutiens à la bibliothèque interculturelle Globlivres.

Concernant une offre plus spécifique de médiathèque, on constate également que le rapport aux médias (musique, journaux, films,...) a été entièrement repensé depuis le dépôt de la motion du groupe libéral. Avec la dématérialisation des supports et la mise en réseau de leurs contenus, la location physique d'un CD ou d'un DVD est devenue optionnelle dans la plupart des cas. Aujourd'hui, la mise à disposition d'une offre de documents physiques n'a donc de sens que si elle s'appuie sur un stock important ou inédit, tant pour une consultation sur place que pour l'emprunt. Sa constitution, son entretien et sa mise à jour nécessiteraient un investissement important, mais surtout un espace adéquat. L'opportunité d'un tiers lieu à la Savonnerie permettrait dès lors d'assumer une partie de l'offre (retraits de commandes ou journaux à disposition), tout en proposant ce qui fait l'esprit des médiathèques contemporaines, soit un lieu de sociabilité mêlant accès à de la documentation, salles de travail ou encore un café.

A la lumière de ces différentes institutions, la Municipalité estime que la configuration qui prévalait à l'époque du dépôt de ces motions n'est plus la même. Il existe aujourd'hui une offre complète de bibliothèque, correspondant aux normes et répondant directement aux demandes effectives de la population ainsi qu'aux exigences du Plan d'étude romand. La Commune a également prouvé à plusieurs reprises qu'elle joue un rôle proactif envers ces institutions, en participant au processus de rénovations, de relocalisations ou encore en assurant la coordination par le biais des services de l'administration communale.

Au cours des années, les scénarios potentiels pour l'établissement d'une bibliothèque-médiathèque ont été étudiés et une politique d'élargissement graduelle et multi-site de l'offre a été menée par la Municipalité, répondant ainsi sur la forme (étude sur un projet de bibliothèque, notamment au centre-ville) et sur le fond (création d'une offre allant de le sens du motionnaire) aux demandes de M. Stöckli et du Groupe libéral.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu aux motions de M. Stöckli et du Groupe libéral.

Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier", du 20 juin 2013

Résumé

Le postulat de Mme Widmer et la motion de M. Keller demandent à la Municipalité de changer la zone de rencontre constituée des rues de la Mèbre, de la Source et du Midi en zone piétonne.

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre d'un précédent préavis général sur les motions et postulats en suspens (Préavis N° 60-2014), le Conseil communal avait validé le principe d'un report de l'étude relative à la piétonisation du centre-ville à la fin des travaux du tram.

Pour rappel, le Tribunal administratif fédéral (TAF) avait remis en cause la compétence de l'Office fédéral des transports (OFT) pour valider la rampe routière Vigie-Gonin, dernière mesure d'accompagnement non confirmée du tram. Le 7 mai 2019, le Tribunal fédéral a annulé ce jugement et a confirmé la compétence de l'OFT à se prononcer sur l'ensemble du projet. La question de la rampe est donc renvoyée au TAF pour qu'il statue sur l'infrastructure même. Cette détermination est attendue dans une année environ.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

4 <u>Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013</u>

<u>Résumé</u>

Afin de faire face à la crise du logement que subit l'arc lémanique et qui impacte également Renens, le postulat de M. Divorne demande à la Municipalité de mettre en place les mesures et outils nécessaires prévus par la loi pour offrir une aide individuelle au logement (AIL) à quelque 500 familles qui pourraient en bénéficier, représentant 1564 personnes. Ces aides sont prévues dans le Règlement sur l'aide au logement (RAIL) dont le Canton s'est doté en 2007.

Réponse de la Municipalité

Dans le précédent préavis sur les postulats et motions en suspens (Préavis N° 32-2018), la Municipalité avait exprimé ses réserves quant à l'opportunité d'une mise en œuvre des mesures et outils pour l'AIL à Renens tout en s'en remettant à une potentielle réforme cantonale à court terme des Prestations complémentaires familles (PC Familles) – réforme qui intègrerait entièrement les actuelles AIL au sein des PC Familles.

Ce processus est toujours en cours du côté du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), sans qu'un horizon temporel ne soit défini pour une future entrée en vigueur.

La Municipalité a donc poursuivi la réflexion à ce sujet avec le Service Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes qui a participé le 14 mars 2019 à la première rencontre des offices du logement romands. Au cours de cette réunion, les communes vaudoises ayant instauré une AIL (soit 11 communes pour l'ensemble du Canton) ont pu faire part de leur constat majoritairement négatif quant à l'efficacité de ces mesures, et donc d'une volonté d'abandonner ce dispositif. Effectivement, beaucoup d'entre elles relatent une somme de travail conséquente d'analyse des dossiers de candidatures pour un nombre d'octrois quasi nul.

Pour rappel, les conditions d'accès à l'AIL sont très restrictives. Elles concernent donc des catégories très spécifiques et restreintes de la population. Dès lors, les ménages non éligibles sont redirigés vers les PC Familles qui s'adressent par définition à la totalité des candidats aux AIL. Les PC Familles permettent une couverture plus large avec en plus du logement: les frais dentaires, les frais de garde ou encore les subsides à l'assurance maladie.

Finalement, le mécanisme de l'AIL s'appuie sur un financement et sur une dotation en personnel qui doivent être assumés par les communes (les PC Familles sont elles financées et administrées au niveau du Canton). L'office du logement de Renens compte 1,6 ETP, ce qui le conduit à prioriser ses efforts sur les projets où il peut faire levier. Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL), il travaille notamment à plusieurs projets de nouveaux logements d'utilité publique (LUP) – projets qui englobent également les éventuels candidats à un soutien pour payer leur loyer.

Ces éléments pris en compte, la Municipalité estime que l'instauration des AIL à Renens ne doit pas être considérée comme une priorité et propose de s'en remettre au large mécanisme de soutien proposé par les PC Familles.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de classer le postulat de M. Divorne.

5 <u>Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel</u> au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013

<u>Résumé</u>

Le postulat de Mme Rouyet et de M. Niang demande à la Municipalité d'entamer une réflexion qui devra permettre la création au centre-ville d'un espace dédié aux activités culturelles et associatives. Afin d'intégrer toutes les franges de la population, la définition de cet espace devrait se faire par le biais d'une démarche participative.

Réponse de la Municipalité

La proposition des postulants se base sur l'un des objectifs du bilan de législature 2006-2011 pour la création d'un programme culturel et associatif au centre-ville – objectif intégré par la suite aux programmes des législatures suivantes. Elle poursuit également la réflexion débutée avec les motions relatives à un projet de bibliothèque traitées au point 2 du présent rapport. Face à des ressources limitées, tant financières qu'en matière d'espaces à disposition, les regards se sont là-aussi tournés vers le projet de la Savonnerie.

Tels qu'évoqués au point 2, les résultats de la démarche participative réalisée en 2018 ont bel et bien mis en exergue une volonté de la population pour un espace vivant et multiple (mêlant culture, loisirs, vie associative, échanges, etc.) – espace associé en l'état à un concept de *tiers lieu*. La matérialisation de ce site, qui regroupera espaces communs et salles de réunion, se fera donc par le biais du concours d'architecture mentionné plus haut. Cette base posée, il s'agira dans une étape ultérieure d'en définir le cadre administratif qui lui assurera une gestion de qualité, réalisant ainsi les attentes exprimées au cours de la démarche participative.

La Municipalité estime que les caractéristiques protéiformes d'un *tiers lieu* ouvert à tous permettront d'englober largement les demandes formulées dans le postulat qui, comme le relevait le rapport de commission, renvoient à autant d'attentes que de variantes possibles.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat et d'attendre les résultats du concours d'architecture de la Savonnerie ainsi que la définition finale d'un futur *tiers lieu*.

6 <u>Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles: Lausanne, Prilly... et</u> Renens alors ?", du 4 septembre 2014

Résumé

Le postulat de Mme Golaz Grilli demande à la Municipalité d'instaurer une fête annuelle des écoles à Renens pour les élèves de 1P à 4P.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a initié une réflexion pour définir un nouveau concept de Fête des écoles et en a confié le développement au service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport (CJS). Pour relancer la tradition d'un événement symbolique fort, marquant la fin de l'année scolaire, un travail de fond est nécessaire pour mettre sur pied une collaboration avec les directions et le personnel enseignant, et

obtenir ainsi l'adhésion des établissements scolaires. Dans cette optique, un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs concernés a été constitué.

La complexité inhérente à une manifestation impliquant de nombreux enfants et jeunes, mais aussi la volonté de créer un événement de qualité, ont amené le groupe de travail à différents ajustements et refontes d'un projet mis en chantier dès 2017. Aujourd'hui, une proposition finale est en voie de finalisation auprès du service CJS.

Celle-ci sera présentée dans le cadre d'un préavis ad hoc qui sera déposé au bureau du Conseil au cours du 2^{ème} semestre 2019.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de ce postulat.

7 <u>Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015</u>

<u>Résumé</u>

Dans un contexte de grands travaux qui va particulièrement impacter le tissu commercial du centreville, une démarche d'harmonisation des horaires avec les autres communes de l'Ouest lausannois est proposée. Il s'agit concrètement de permettre une fermeture des commerces à 18h le samedi, soit une prolongation d'une heure en comparaison de la situation actuelle.

Réponse de la Municipalité

Le préavis N° 32-2018 sur l'état des postulats et motions en suspens avait passé en revue les positionnements des différents acteurs concernés par un projet de modification des horaires de fermeture des magasins.

Pour rappel, en tant que motion votée par le Conseil communal et renvoyée à la Municipalité, la présente initiative exige, selon l'art. 31 de la Loi sur les communes (LC), une étude ou un projet de décision.

Ainsi, depuis le dépôt du précédent rapport, le travail de réflexion interne initié par le Secrétariat municipal, la promotion économique et la police du commerce se poursuit dans l'optique de définir les contours d'une proposition réunissant l'ensemble des protagonistes.

En l'état, la Municipalité ne peut cependant que confirmer le constat exprimé en 2018: les conditions nécessaires à faire émerger une solution de compromis ne sont pour l'heure pas réunies. Un délai supplémentaire est dès lors nécessaire pour arrêter une réponse sous forme d'un préavis ad hoc, tel qu'annoncé dans le préavis N°32-2018.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de ce postulat.

8 <u>Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 2017</u>

<u>Résumé</u>

La Ville de Lausanne a mené un essai pilote pour abaisser la vitesse maximale à 30 km/h la nuit sur certains axes routiers centraux. Partant de ce modèle et pour des visées de diminution des nuisances sonores, de renforcement de la sécurité et de réduction des émissions de CO₂, il est demandé à la Municipalité d'étudier à son tour l'opportunité d'abaisser à 30 km/h la vitesse maximale entre 22h et 6h sur tout ou sur une partie des axes routiers renanais actuellement limités à 50 km/h.

Réponse de la Municipalité

Après deux ans de test, la Ville de Lausanne a présenté au mois de mars 2019 les premiers résultats intermédiaires de cette démarche. Ils démontrent effectivement une réduction de moitié des émissions sonores du bruit généré par le trafic routier. Dans la continuité, la municipalité lausannoise va proposer à l'automne un plan complet de développement des zones 30 km/h et de rencontre. A noter que cette politique est le fruit d'une collaboration avec le Canton.

Se basant sur les premiers effets encourageants du test lausannois encore en cours, la Municipalité de Renens a chargé les services Travaux et Urbanisme de mener une réflexion, en coordination avec la Police de l'Ouest lausannois, quant à l'opportunité d'une mesure similaire sur le territoire communal. Afin d'intégrer au mieux les informations fournies par l'étude lausannoise, il est donc proposé de répondre au postulat de M. Freymond dans le cadre d'un préavis ad hoc.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulonsnous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017

Résumé

Si l'Etat, à travers son Service de l'éducation physique et du sport, oriente son action principalement sur l'éducation physique, le lien avec les fédérations et la gestion des infrastructures, il revient aux communes de concrétiser une politique du sport sur leur territoire. Le postulat de M. Delaquis demande ainsi à la Municipalité de définir une approche globale du sport à Renens par le biais d'un plan directeur, et d'étudier la possibilité d'une structure dédiée aux activités sportives.

Réponse de la Municipalité

En 2018, la Municipalité a développé un premier projet de planification globale du sport à Renens. Présenté dans le préavis N° 27-2018, celui-ci était le fruit d'une réflexion ayant abordé différentes pistes pour promouvoir l'activité physique, mettre en avant le sport dans l'intégration des habitants ou encore valoriser l'engagement du tissu associatif communal.

Afin de répondre aux requêtes du postulant, il avait été proposé au Conseil d'envisager la création d'un poste de délégué spécial au sein de l'administration communale, personne chargée de coordonner une politique du sport globale ambitieuse. Sur la base des discussions menées tant lors du dépôt du préavis que durant la séance de commission dédiée, la Municipalité a pris bonne note que l'aspect budgétaire de la création d'un nouveau poste ne correspondait pas à la demande générale adressée par le Conseil, et a décidé de réorienter son préavis.

Elle souligne également qu'une étude fine des actions menées par les services communaux a d'ores et déjà été entreprise dans le cadre de ce premier rapport, que cela concerne les infrastructures, le tissu associatif, les manifestations et programmes sportifs, ou encore les différents mécanismes d'encadrement concrétisés ces dernières années.

C'est sur cette base de réflexion solide – qui a nécessité un investissement conséquent en heures de travail ainsi qu'en personnel dédié – qu'un nouveau projet sera élaboré au sein du Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport. L'importance de ce thème mais aussi la volonté partagée de la Municipalité et du Conseil d'ancrer l'action sportive dans le quotidien des Renanaises et des Renanais impliquent d'inscrire cette réflexion sur le long terme pour identifier une proposition concrète et bénéfique pour le sport à Renens.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

10 <u>Postulat de M. Richard Neal et consorts "Sécurité des piétons dans les</u> zones 30 km/h", du 7 septembre 2017

<u>Résumé</u>

Le postulat de M. Neal part du constat que le passage en zone 30 km/h de plusieurs rues de la Commune a renforcé la sécurité et la tranquillité des Renanaises et des Renanais. Parmi ces zones, il identifie cependant plusieurs endroits où des dépassements de vitesse flagrants et systématiques sont observés. La liste fournie comprend également des tronçons routiers à la configuration dangereuse par la nature même du terrain ou par la régulation de la circulation. Il demande dès lors à la Municipalité d'étudier chacun de ces endroits et d'envisager des mesures afin d'améliorer la sécurité des usagers, notamment des piétons.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a chargé le service des Travaux d'étudier l'ensemble des emplacements listés par le postulant en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois et d'analyser les relevés statistiques pour ces emplacements. Elle propose au Conseil de développer sa position dans le cadre d'un préavis ad hoc.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 50-2019 de la Municipalité du 17 juin 2019,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2018.

De considérer qu'il a été répondu aux motions et postulats ci-dessous:

- Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.
- Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013.

D'accepter de repousser le délai de réponses des motions et postulats suivants:

- Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle: moderne et piétonnier", du 7 mars 2013.
- Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013.
- Postulat de Mme Elodie Gollaz Grilli "Fêtes des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors ?", du 4 septembre 2014.
- Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015.
- Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 11 mai 2017.
- Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017.

- Postulat de M. Richard Neal et consorts "Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h", du 7 septembre 2017.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 juin 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

e Secrétaire municipal:

Jean-François Clément

Michel Veyre

Membres de la Municipalité concernés:

Jean-François Clément, syndic

Tinetta Maystre

Myriam Romano-Malagrifa

Didier Divorne Olivier Golaz